



**Lettre ouverte aux parlementaires**

## **GROUPE CAISSE DES DEPOTS : UN NOUVEAU DG MAIS POUR FAIRE QUOI ?**

*Le Président de la République a proposé, sans surprise, le nom de Olivier SICHEL pour succéder à Eric LOMBARD à la direction générale du groupe CDC. Conformément à la loi, cette proposition doit être approuvée par les commissions des finances des deux assemblées (et ne pas soulever l'opposition d'au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions) qui se réuniront dans ce cadre le 4 juin prochain. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur cette nomination même si l'on ne peut que déplorer que jamais, en presque 210 ans d'existence, une femme n'ait été proposée à ce poste éminent de la République ! Nous ne reviendrons pas sur le changement contestable de statut opéré par M.SICHEL en 2024 (passé du statut de haut fonctionnaire à salarié de droit privé) et redisons que ses compétences pour occuper ce poste ne sont pas en cause.*

Plus que sur le choix de la personne, ce sont donc sur les orientations futures de cette institution publique pour les 5 ans à venir, que les parlementaires, qui ont la charge de veiller sur elle, doivent se prononcer. Pour mesurer l'importance de ce choix : il faut considérer que le groupe Caisse des dépôts emploie directement ou indirectement plus de 300000 salariés dans le monde ; que son bilan agrégé tangente les **1400 milliards d'euros** ; que ses fonds propres s'élèvent à près de **70 milliards** ; qu'elle centralise et gère plus de 400 milliards d'euros d'épargne populaire (LA/LDD/LEP) ; qu'elle est un des principaux contributeurs du budget de l'Etat en lui reversant chaque année plus de 40 % de son résultat ( 2,1 milliards versés pour 2024) ; qu'avec sa filiale CDC Habitat, elle est le premier bailleur de France et qu'elle finance grâce aux fonds d'épargne **plus de 70 % de la construction et de la réhabilitation thermique des logements sociaux en France** ; qu'elle est, après l'Etat, **le premier financeur de la transition écologique du pays** sans oublier son rôle éminent dans la gestion des retraites publiques et le financement de la protection sociale, tout comme dans le soutien au développement économique territorial avec sa direction de la Banque des territoires et sa filiale BPI France, qui devrait être **un outil capital dans la reconquête de l'emploi industriel dans le pays.**

### **La vraie question : Un nouveau directeur Général du groupe CDC ... oui mais pour faire QUOI ?**

Si sa nomination est entérinée, il ne fait guère de doute que Olivier SICHEL s'inscrira dans la continuité des orientations mises en œuvre par Eric LOMBARD (orientations qu'il avait d'ailleurs lui-même fortement inspirées depuis son arrivée dans le groupe en 2018). Pour la CGT, ces orientations méritent d'être infléchies sinon mises en cause sur 4 plans :

#### **NON A LA POURSUITE DE LA FINANCIARISATION ET DE LA PRIVATISATION PAR « APPARTEMENT » du GROUPE CDC :**

Au terme de la loi (article L518-2 du CMF), « la Caisse et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales ... ». Pourtant force est de constater que depuis 2017, la CDC est passée d'un modèle de

[Tapez ici]

groupe public intégré au service de l'intérêt général à une logique de banalisation et de financiarisation des activités des entités qui le composent ; ce recentrage sur une logique de gestion « financière » de « participations stratégiques » fait que des filiales opérationnelles historiques comme TRANSDEV ou EGIS ont été confondues avec des « participations minoritaires ponctuelles dans certaines entités financières (EUROCLEAR, EURONEXT...) » à l'instar du profil de n'importe quel groupe bancaire privé. Inéluctablement, ce « glissement » a abouti à la décision de céder, privatiser voire parfois liquider certaines filiales, quitte à démunir le pays d'outils essentiels à sa souveraineté : **EGIS**, leader dans l'ingénierie de transition écologique, cédé en 2023 au fonds d'investissement TIKEHAU Capital, ICADE SANTE cédé la même année à PRIMONIAL , gestionnaire d'actifs immobiliers ; Ce mouvement s'est accéléré et amplifié ces derniers mois avec , coup sur coup, la cession du contrôle de **TRANSDEV**, un des trois premiers groupes de transports urbains au monde , au groupe privé allemand RETHMAN ; la privatisation engagée de **ARPAVIE**, premier gestionnaire d'EPHAD à but non lucratif, vendu au groupe privé SOS, présidé par le sulfureux Jean-Marc BORELLO ; la liquidation prochaine de la société **NOVETHIC**, unique société publique spécialisée dans la production d'informations et d'analyses capitales sur les enjeux de transition écologique et de RSE et la cession à l'encan de ses activités média à l'agence de presse privée AEF, propriété de la famille SOUBIE... Le tour ne serait pas complet sans interroger les effets de la **prise de contrôle capitalistique à 66 % par la CDC du groupe LA POSTE**, telle que prévue par la loi PACTE, et qui a conduit à une mise sous pression supplémentaire des missions et des salariés de LA POSTE, la gouvernance de la CDC exigeant de ses activités des rendements moyens de 8 % (4 % pour les activités d'intérêt général).

#### **CAISSE DES DEPOTS (BANQUE DES TERRITOIRES) ET BPIFRANCE DOIVENT CESSER D'ETRE DES BEQUILLES DU CAPITALISME FINANCIER ET DE LA START UP NATION ET SE METTRE AU SERVICE DE LA DEFENSE ET DE LA RECONQUETE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL :**

La CGT a soutenu dès 2012 l'idée de la création de la Banque publique d'investissement pensant naïvement sans doute que celle-ci placée dans le double giron de l'Etat et de la CDC serait un outil essentiel pour la défense et la reconquête de l'emploi industriel en France ; las... dès le début, avec l'affaire des hauts-fourneaux de Florange , on a vu resurgir tant à la CDC qu'à BPI France les vieilles rengaines « barriste » sur les « canards boiteux » tandis que scintillait le miroir aux alouettes de la « start-up nation » et de la « french touch » ...Il en résulte qu'en dehors de très grosses opérations de communication au service de la glorification de l'entrepreneuriat et du capital, et il faut le reconnaître de quelques effets de leviers réussis, on peine à mesurer le réel **impact sur l'emploi industriel de l'action de BPI France** tout comme celle de la Banque de territoire en matière de revitalisation des territoires d'industrie. De la Chapelle d'Arblay à VENCOREX, de LUXFER à ARCELORMITTAL, on ne compte plus les refus de soutien de la banque publique, quitte à sacrifier de nombreux emplois industriels. Pour la CGT, il y a lieu sur le sujet, de revoir la doctrine d'intervention de BPI France et de la CDC en la matière et surtout de la rendre plus transparente et démocratique.

#### **LOGEMENT SOCIAL ET EPARGNE POPULAIRE : FACE A LA CRISE GRAVISSIME DU LOGEMENT, IL FAUT EN FAIRE LA PRIORITE ABSOLUE DE L'ACTION DU GROUPE CAISSE DES DEPOTS EN TERRITOIRE :**

Depuis 1894 et la loi Siegfried, l'épargne populaire centralisée et protégée par la Caisse des dépôts est utilisée dans le cadre d'un cercle vertueux, pour financer la construction de logements locatifs à « bon marché ». Ainsi depuis l'origine du logement social, **les prêts de la CDC sur fonds d'épargne, ont permis de financer à plus 70 % le parc social locatif de plus de 5 millions de logements**. La crise aigüe du « logement cher » à laquelle est confrontée le pays depuis de longues années, met à la rue des centaines de milliers de familles dont des milliers d'enfants et conduit plus de **4 millions de ménages à occuper des taudis** tandis que parallèlement croît chaque année, la file d'attente de demandeurs de

[Tapez ici]

logements sociaux (plus de 2,6 millions). **Une telle situation exige de faire de la croissance accélérée du parc social une priorité nationale** et dans l'urgence aussi **de favoriser le conventionnement et la mise en location des millions de logements privés vacants**. Or en 2024, **le parc social n'a progressé que de 50 000 logements si l'on déduit des logements livrés les démolitions et les ventes**. Pour commencer de répondre à la demande, il faudrait au minimum que le nombre annuel de constructions soit quadruplé. Si la CDC a financé en 2024 à elle seule une proportion très importante de l'effort de construction global, il reste que celui-ci est largement inférieur au besoin. Par ailleurs, l'évolution récente des modèles de financement du logement ont conduit la Caisse à privilégier dans l'équilibre des opérations, les logements intermédiaires ou « abordables » au détriment des logements sociaux HLM. Ainsi **l'observation des derniers programmes livrés ou achetés par CDC Habitat (bailleur du groupe CDC) révèle souvent une majorité de logements intermédiaires ou à loyers libres** alors que le besoin de ce type de logement ne concerne en fait qu'une partie très minoritaire des demandeurs de logements locatifs. Une récente illustration de **cette dérive vers la marchandisation est le lancement du programme AGILE piloté par la Banque des territoires et qui a pour objectif légitime de créer 75000 logements étudiants d'ici 2030 mais dont 25000 seront en loyers libres**, c'est-à-dire inaccessibles pour la plupart des étudiants. Pire encore : la première opération annoncée de ce programme est un partenariat avec le groupe privé UXCOGroupe prévoyant la création de 7000 lits (apport en fonds propres de la CDC de 120 millions). Il suffit d'observer le niveau de loyer pratiqué par ce groupe sur ses résidences pour en conclure qu'il ne permettra pas de diminuer la précarité étudiante.

Alors que fleurit à nouveau le débat dilatoire sur la diversification des emplois du fonds d'épargne (financement de l'armement ? financement du nucléaire ? Voire remise en cause de la liaison logement social/livret A/LDD ?), **il y a lieu de réaffirmer la nécessité de mobiliser davantage cette ressource au service exclusif de la cause du logement et de la transition écologique**. Comme ce fut le cas à la fin des années 50, **la direction de la Caisse des dépôts doit impulser et mobiliser l'ensemble des ressources et moyens du groupe (épargne, fonds propres, fonds gérés, gestion d'actifs ...) pour faire face à la crise du « logement cher » à laquelle sont confrontés les ménages**.

### **RENDRE PLUS CONCRÈTE ET TRANSPARENTE L'ACTION DU GROUPE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE.**

En la matière, le groupe CDC annonce des chiffres impressionnants : **la mobilisation sur 5 ans de 100 milliards d'euros à compter de 2024, dont 28 milliards auraient déjà été engagés**. De son côté, BPIFrance aurait engagé 35 milliards d'euros supplémentaires dans son plan climat dont une partie serait consacrée à l'aide à la décarbonation de l'industrie. S'il apparaît que ces montants importants se répartissent pour deux tiers en prêts de long terme et pour un tiers en investissement, **on peine à « tracer » la piste concrète de l'engagement des fonds** en dehors de la rénovation thermique des logements sociaux (39500 annoncées), de l'installation de milliers de bornes de recharge, ou encore de la « renaturation » de 3950 hectares.... Ceci est d'autant plus fâcheux que la CDC a été récemment mise en cause par l'Ong RECLAIM FINANCE sur l'opacité de ses investissements et son exposition aux énergies fossiles à plus de 9 milliards d'euros. **La Cour des comptes dans un rapport récent a par ailleurs préconisé une plus grande transparence du groupe dans les lignes d'engagement de son portefeuille d'actifs et la réalité de son « dialogue actionnarial »**.

[Tapez ici]

## **RENFORCER LA CONSTRUCTION SOCIALE DU GROUPE CAISSE DES DEPOTS ET VALORISER LES DROITS DE SES SALARIES :**

Dans ce contexte d'évolution du groupe vers une logique de financiarisation, de privatisation d'une partie de ses activités et de précarisation et de contraction de ses effectifs de salariés. **LA CGT revendique :**

- **La mise en place d'un comité interentreprise dédié à la gestion transversalisée des activités sociales et culturelles.**
- **La définition d'un système de protection et de valorisation des emplois (formation, qualification, mobilité, accompagnement des reconversions ....) transversal au groupe.**
- **La mise en place d'un système de redistribution de 1 % des résultats consolidés annuels aux salariés du groupe, quels que soient leur statut et leur entité employeur. Il est totalement injuste que les salariés qui collectivement ont contribué aux 5 milliards d'euros de résultats enregistrés en 2024 n'aient en retour aucune reconnaissance de leurs contributions.**
- **Le renforcement des droits d'intervention des salariés sur les orientations et la gouvernance du groupe. C'est pourquoi nous revendiquons notamment le triplement des sièges de représentation des salariés (actuellement 2 sur 16) au sein de la commission de surveillance.**

Paris, le 28/05/2025

Contact : jean-philippe GASPAROTTO. Tel : 06 07 94 11 20